

Fleuré



PRESCRIPTIONS

- ★ Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural - Protection souple
- ★ Arbre à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- Mare et plan d'eau à préserver pour des motifs d'ordre écologique
- Haie ou alignement d'arbres à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural

- ▨ Espace boisé classé
- ▨ Patrimoine naturel à protéger pour des motifs écologiques
- ▨ Zone Humide
- ▨ Emplacement réservé
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- ▨ Limitation de la constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général

ZONAGE

- UBb : Secteur mixte à dominante d'habitat des villages ou des faubourgs des bourgs importants
- UH : Secteur de hameau ou de petit village
- N : Zone naturelle
- Nj : Secteur naturel de jardin
- Npv : Secteur naturel destiné à l'accueil de panneaux photovoltaïques au sol
- A : Zone agricole

0 500 m